

## **Négociation salariale :**

# **FO NE SIGNE PAS LE PROJET D'ACCORD LA DIRECTION GENERALE REFUSE D'ECOUTER LE COMBAT CONTINUE !**

Le 1<sup>er</sup> février, la mobilisation massive du personnel a démontré qu'il partageait les revendications des 10 organisations syndicales de Pôle emploi, unies, notamment pour obtenir une augmentation générale et significative des salaires et traitements.

## **Au vu de l'inflation, la stagnation des salaires n'est pas acceptable !**

La réponse de la Direction Générale, dans son projet d'accord, est un véritable déni de la mobilisation et de ses légitimes revendications. Alors que l'inflation est en progression constante (2,8% en 2021, à minima 3% en 2022), et que notre grille salariale a perdu au moins 150€/mois depuis 2016, la Direction Générale se livre à une véritable provocation :

**Avant notre mobilisation, la Direction Générale propose 1.5%,  
Après notre mobilisation, elle redescend le curseur à 1% !**

Lors des « négociations », **FO** a démontré :

- Que la Direction Générale pouvait accorder, au moins, 2% d'augmentation générale par simple autofinancement (à budget constant), démonstration qui n'a pas été démentie,
- Sur le budget de l'intéressement, compte-tenu du fait que l'ensemble des critères ne sont pas remplis pour octroyer la totalité de la prime, la Direction Générale dispose d'un solde de 4 millions d'euros,
- La Direction Générale pouvait, fort bien, affecter à l'augmentation générale des salaires les 9 millions de surcroît de prime de performance, budgétée sur 2022.

Les revendications FO sont claires : améliorer le pouvoir d'achat, pouvoir faire face à la hausse des prix, stopper la dévalorisation de nos métiers.

La Direction Générale refuse d'écouter. Ce n'est pas acceptable !

Face aux légitimes demandes de l'immense majorité du personnel portées dans l'unité, par une large intersyndicale, **la Direction Générale devra revoir sa copie sur nos salaires comme sur nos conditions de travail.**

## **ON NE LÂCHE RIEN !**

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

Contact : [syndicat.fo@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo@pole-emploi.fr)

